

L'An deux mille dix-neuf, le six juin à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le vingt-huit mai, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Paul MIGUEL
M. Gilles BORD
M. François BOUCHART (*à partir du point 5*)
Mme Nadia BEAUMEL
M. Xavier VANDERBISE (*à partir du point 18*)
M. Jean-Claude GANDRILLE
M. Michel BOUGLOUAN
M. Antonio DE CARVALHO
M. Gérard EUDE
Mme Colette BOISSOT
Mme Isabelle RECIO
Mme Monique DELESSARD
M. Guillaume LE LAY-FELZINE
Mme Hafida DHABI

ETAIT EXCUSÉ :

M. Alain KELYOR

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. François BOUCHART à Mme Hafida DHABI (*jusqu'au point 4 inclus*)
M. Xavier VANDERBISE à Mme Isabelle RECIO (*jusqu'au point 17 inclus*)
M. Brice RABASTE à Mme Colette BOISSOT
M. Bernard NAIN à M. Antonio DE CARVALHO
M. Daniel GUILLAUME à M. Michel BOUGLOUAN

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Mme Françoise RIGAL, directrice générale des services et ses collaborateurs.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2019

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

- **A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : MME ISABELLE RECIO)** le compte rendu du Bureau communautaire du 21 mars 2019.
- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la mise à jour du tableau des effectifs du budget principal comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché principal	7	1		8
Attaché	41		2	39
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	21	3		24
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	8	1	3	6
Rédacteur	20		1	19
Adjoint administratif ppl 1 ^{ère} classe	22	4		26
Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} classe	41	3	4	40
Adjoint administratif	42		3	39
Ingénieur principal	10	2		12
Ingénieur	10		2	8
Technicien ppl 2 ^{ème} classe	9	1		10
Technicien	8	1	1	8
Agent de maîtrise principal	17	4	2	19
Agent de maîtrise	27	1	5	23
Adjoint technique ppl de 1 ^{ère} classe	19	8		27
Adjoint technique ppl de 2 ^{ème} classe	60	8	9	59
Adjoint technique	78		6	72
Bibliothécaire principal	4	1		5
Bibliothécaire	10		1	9
PEA hors classe	34	3		37
PEA classe normale	54		3	51
Assistant cons pat & bib ppl 1 ^{ère} cl	19	3		22
Assistant cons pat & bib ppl 2 ^{ème} cl	15	2	3	14
Assistant cons pat & bib	5		1	4
AEA principal de 1 ^{ère} classe	73	3	1	75
AEA principal de 2 ^{ème} classe	60		2	58
Adjoint du patrimoine ppl de 1 ^{ère} cl	9	2	1	10
Adjoint du patrimoine ppl de 2 ^{ème} cl	24	4	2	26
Adjoint du patrimoine	39		3	36
Educateur des APS ppl 1 ^{ère} classe	11	1		12
Educateur des APS ppl 2 ^{ème} classe	7	1	1	7
Educateur des APS	11		1	10

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Le Nautil comme suit :**

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Adjoint administratif PPL 1 ^{ère} cl	1	1		2
Adjoint administratif PPL 2 ^{ème} cl	2	1	1	2
Adjoint administratif	6	1	1	6
Agent de maîtrise	2		1	1
Adjoint technique PPL 1 ^{ère} cl	2	1		3
Adjoint technique PPL 2 ^{ème} cl	5	1	1	5
Educateur des APS PPL 1 ^{ère} cl	8	1		9
Educateur des APS PPL 2 ^{ème} cl	2		1	1
Educateur des APS	23		1	22
Opérateur des APS à TC	0	1		1

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget assainissement secteur « Marne et Chantereine » comme suit :**

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Création	Suppression	Nouvel effectif réglementaire
Adjoint administratif ppl de 2 ^{ème} cl	0	1		1
Adjoint administratif	3		1	2

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Restaurant communautaire comme suit :**

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Adjoint technique ppl de 2 ^{ème} cl	3	3		6
Adjoint technique	9		2	7

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à la SA HLM 3F SEINE-ET-MARNE pour :**

- **L'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux (7 PLAI, 13 PLUS et 5 PLS) sise lot 5B ZAC des Coteaux à Torcy (B141L), selon les modalités suivantes :**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 229 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°94015, constitué de 7 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **La construction de 12 logements locatifs sociaux (4 PLAI et 8 PLUS) sise ruelle des Processions à Courcy (B113L), selon les modalités suivantes :**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 273 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°93817, constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **La construction de 43 logements locatifs sociaux (12 PLAI, 22 PLUS et 9 PLS) sise 5 rue du Général de Gaulle à Courtry (B110L),** selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 144 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°93814, constitué de 6 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à la SA HLM LE FOYER RÉMOIS pour l'acquisition en VEFA de :**

- **10 logements locatifs sociaux (3 PLAI, 4 PLUS et 3 PLS) sise résidence Central Park à Pontault-Combault,** selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 001 514 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°93500, constitué de 7 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **15 logements locatifs sociaux (4 PLAI, 7 PLUS et 4 PLS) sise résidence Central Square à Pontault-Combault,** selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 819 692,38 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°93502, constitué de 6 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à la SA HLM 3F RESIDENCES pour l'acquisition en VEFA de 284 logements locatifs sociaux pour étudiants et jeunes actifs (86 PLUS et 198 PLS) sise ZAC de la Haute Maison à Champs-sur-Marne,** selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 15 627 155 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°95216, constitué de 5 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES deux réitérations de garanties d'emprunts à :**

- **La SA HLM 1001 VIES HABITAT pour les avenants de réaménagement n°90450, 90398 et 90441.**
- **La SA HLM BATIGÈRE EN ILE-DE-FRANCE pour les avenants de réaménagement n°85046 et 85047.**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractées par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes les commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

- **Réitération de garantie d'emprunt à la SA HLM ESPACE HABITAT CONSTRUCTION : point retiré de l'ordre du jour.**

- **A PRIS ACTE DES RAPPORTS** suivants :

- Rapport d'activité 2018 de l'**Office de Tourisme de Paris-Vallée de la Marne** ;
- Compte rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL) émis par la SPLA-IN M2CA pour l'année 2018 sur la **ZAC de la Régalle, à Courtry** ;
- Compte rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL) émis par la société d'aménagement « M2CA » pour l'année 2018 sur la **ZAC Castermant à Chelles** ;
- Compte rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL) émis par l'EPAMARNE pour l'année 2018 sur la **ZAC des Coteaux de la Marne à Torcy**.

- **A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à engager** une procédure de passation du marché public pour assurer **la fourniture et la livraison de titres-restaurant dématérialisés pour les agents de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne**, dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncés ci-dessous, et à signer le marché à intervenir ainsi que tout document y afférent.

- Type de marché : marché de services financiers
- Caractéristiques essentielles : fourniture et livraison de titres-restaurant dématérialisés pour les agents de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne
- Durée du marché : un an reconductible deux fois, sans pouvoir excéder trois ans
- Montant prévisionnel global : 360 000 euros HT

- Les membres du Bureau communautaire ont entendu les **propositions d'orientations qualitatives et des scénarii de développement du Plan local de l'habitat (PLH)**.
- Les membres du Bureau communautaire ont pris connaissance du **lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie**.

Séance levée à 21H25